

**6848/13**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 19 avril 2013

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 19 avril 2013

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination du membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 avril 2013  
(OR. en)**

**6848/13**

**STATIS 26  
ECOFIN 148  
UEM 35  
OC 93**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: Décision du Conseil du portant nomination du membre représentant le Conseil  
au sein du comité consultatif européen de la statistique  
**ORIENTATIONS COMMUNES**  
**Délai de consultation pour la Croatie: 10.4.2013**

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination du membre représentant le Conseil  
au sein du comité consultatif européen de la statistique**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne,

vu la décision n° 234/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le comité consultatif européen de la statistique<sup>1</sup>,

vu la recommandation du Comité économique et financier du ... mars 2013,

---

<sup>1</sup> JO L 73 du 15.3.2008, p.13.

considérant ce qui suit:

- (1) Mme Maria Lucilia SALEMA E CARVALHO a démissionné du comité consultatif européen de la statistique, en tant que membre représentant le Conseil nommé directement.
- (2) Du fait de cette démission, le Conseil a décidé de nommer M. Maurizio VICHI en tant que membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Maurizio VICHI est nommé membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---